

AS/21/6/82
MINISTRE DES EAUX ET FORÊTS

SECRETARIAT GÉNÉRAL
AUX EAUX ET FORÊTS

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES -
TRATIVES ET FINANCIÈRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

12/II/82 au 30/II/82

Portant promotion au titre de
l'année 1981 des Fonctionnaires
des cadres de la catégorie I
hiérarchie I des services techni-
ques (Eaux et Forêts) avançant à
trois (3) ans.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

DFP

DB

DCF

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 25/80 du 15/1/80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des
Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2037/FP du 21/6/53 fixant le règlement
sur le solde des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 60/96/FP du 3/3/60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie I des Services Techniques ;
(/u le Décret n° 62/150/FP du 9/5/62 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/127/FP du 5/7/62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/62 portant
statut général des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/128/FP du 5/7/62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25/6/65 réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret n° 62/126/FP du 5/7/62 fixant les
échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République
Populaire du Congo ;
(/u le Décret n° 79/154 du 4/4/79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n° 80/650 du 27/12/80 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 au Décret 80/
644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-
tres ;
(/u le Décret n° 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 81/889 du 23/12/81 portant inscription
au tableau d'avancement de l'année 1981 des Fonctionnaires des ca-
dres de la catégorie I hiérarchie I des Services Techniques (Eaux
et Forêts)

Article 1er. - Sont promus à 3 ans aux échelons ci-dessous à titre de l'année 1981 les Fonctionnaires des Cadres de la catégorie A relevant du 1^{er} des Services Techniques (Eaux et Forêts) dont les noms suivent :

Ingenieurs des Eaux et Forêts

au 2ème échelon

- IM. - KIBEMBA - BISOLO pour compter du 15/10/82
- KISSA Maurice pour compter du 21/08/82

au 3ème échelon

- Mr. - NTSIDI François pour compter du 11/5/82

Article 2. - Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera. /-

[Signature]

Brazzaville, le 30 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Eaux et Forêts,

[Signature]
Henri DJOMBO.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

[Signature]
Bernard COMBO KASSIOM.-

Le Ministre des Finances,

[Signature]
Itihi Ossetounba LEKOUNDJOU.-

AMPLIATIONS :

- SGCH/EC..... 3
- JORPC 1
- DGTFP/DFP..... 3
- D.B. 3
- D.C.F. 3
- MEF/CAB..... 2
- CGEF..... 2
- DAAF/DOSSIERS..... 13
- INTERESSES 13

[Signature]